



Syndicat canadien de la fonction publique

Mémoire au gouvernement du Canada sur la
renégociation de l'ALÉNA

Juillet 2017

SCFP

www.scfp.ca
1375, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7
(613) 237-1590

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est le plus grand syndicat au Canada. Il représente 650 000 membres à travers le pays. Les membres du SCFP œuvrent dans la santé, les services d'urgence, l'éducation, l'éducation préscolaire et la garde d'enfants, les municipalités, les services sociaux, les bibliothèques, les universités, les services d'utilité publique, les transports, les lignes aériennes, etc. Les présents commentaires que nous soumettons à Affaires mondiales Canada constituent notre réponse à l'appel de commentaires sur la renégociation à venir de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA en 1995, le commerce est devenu un point de faille au Canada, mais aussi dans toute l'Amérique du Nord. Au Canada, plusieurs travailleurs, surtout ceux des industries couvertes par l'ALÉNA, ont subi deux décennies de pertes d'emplois et de stagnation salariale. De même, les travailleurs américains ont vu leur niveau de vie baisser dramatiquement, chose qu'ils attribuent à l'ALÉNA. Pendant ce temps, les travailleurs mexicains savent très bien que la promesse centrale que leur a faite l'ALÉNA – d'élever leur niveau de vie à celui des travailleurs canadiens et américains – ne s'est jamais concrétisée. L'ALÉNA a surtout profité aux sociétés transnationales en leur permettant d'utiliser l'absence de barrières tarifaires pour faciliter le déplacement fréquent de capitaux, d'abord entre les nations nord-américaines, puis, plus récemment, vers la Chine, le Vietnam et d'autres pays encore plus économiques.

Certains croient que le problème est attribuable à la faiblesse des salaires et des normes environnementales au Mexique, mais, dans les faits, ces conditions découlent directement d'une politique commerciale internationale conçue pour protéger les investisseurs et leurs investissements, quitte à pousser les salaires vers le bas et à détruire l'environnement. L'ALÉNA et les nombreux accords commerciaux internationaux signés depuis n'étaient pas conçus pour renforcer l'économie nord-américaine. Les accords commerciaux internationaux comme l'ALÉNA sont conçus pour réduire les barrières qu'impose la réglementation aux capitaux.

Tous les paliers de gouvernement se sont retrouvés incapables de maintenir le contrat social d'après-guerre entre le capital et le travail. Alors que les impacts de l'ALÉNA se sont intensifiés dans le sillage de la crise financière mondiale de 2008, de plus en plus de juridictions canadiennes, américaines et mexicaines se sont mises à stagner économiquement. Devant l'accumulation de pertes d'emplois, les gouvernements ont choisi, en plus, d'imposer des budgets d'austérité et de réduire les services au moment où les besoins augmentaient. Les travailleurs et leurs communautés se sentant abandonnés autant par l'État que par l'industrie, le creusement des inégalités vient alimenter la colère qui se manifeste dans des mouvements populistes allant du « trumpisme » et de la droite alternative des États-Unis au Parti Wildrose au Canada. Le Mexique vit ses propres difficultés avec l'escalade des guerres de trafiquants, les violations des droits de la personne, maintes fois rapportées par les médias, et la militarisation croissante de la police.¹

Pour des millions de travailleurs et leurs collectivités à travers l'Amérique du Nord, le système mis en place par l'ALÉNA est un échec. La renégociation de cet accord est peut-être due à l'administration américaine actuelle, qui comprend qu'elle doit son élection à la colère et au désenchantement de l'électorat face au statu quo. Les experts en relations commerciales ont avancé publiquement l'idée qu'on pourrait boucler rapidement la renégociation de l'ALÉNA en y ajoutant des clauses déjà négociées pour le Partenariat transpacifique (PTP).² Ce serait faire erreur : aller encore plus loin dans la libéralisation du marché ne fera rien pour calmer les préoccupations des millions de travailleurs frustrés qui se sentent trahis par l'ALÉNA.

¹ <http://www.refworld.org/docid/46f146860.html> (anglais seulement)

² <http://www.cbc.ca/news/politics/trump-nafta-renegotiation-explainer-1.3945006> (anglais seulement)

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau modèle de commerce et de coopération trinational, un modèle audacieux qui répond aux besoins des travailleurs et qui édifie la solidarité à l'échelle continentale. Cela n'est possible qu'avec un processus de consultation ouvert et transparent qui interpelle les parties prenantes des différents groupes (milieu syndical, société civile, industrie, peuples autochtones). Pour être porteuses de sens, les consultations doivent être à durée illimitée, pour que les décisions soient prises avec l'assentiment de toutes ces parties. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de présenter notre point de vue à Affaires mondiales Canada et nous participerons aux consultations du milieu syndical, mais nous jugeons celles-ci inadéquates et leur cloisonnement contreproductif.

Le gouvernement canadien a ici l'occasion d'entamer ces négociations armées de propositions substantielles qui répondent aux besoins des travailleurs et de l'environnement. En outre, il est vital que le Canada s'engage à protéger les services publics actuels et l'espace décisionnel nécessaire pour fournir d'autres services publics à l'avenir. Si le Canada souhaite faire partie de la solution, il doit entrer dans ces négociations avec l'intention de rebâtir l'ALÉNA pour en faire un projet plus équitable et plus internationaliste, qui édifiera une solidarité transfrontalière, au lieu d'une simple charte des droits de l'entreprise privée légèrement remaniée. Enfin, le Canada ne doit pas participer au discours carrément raciste qui émane des États-Unis et selon lequel le problème, c'est le Mexique.

Voici quelques principes auxquels, à notre avis, le Canada devrait adhérer pour la rédaction d'articles et de propositions à mettre sur la table des négociations :

- Tout accord, qu'il soit nouveau ou renégocié, ne devrait pas inclure les protections extraordinaires des investissements qui permettent aux investisseurs de contourner les tribunaux nationaux.
- Il faut exclure entièrement les services publics (dont, entre autres, la santé, l'énergie, l'eau et les eaux usées) d'un éventuel chapitre sur les services.
- Il faut protéger, dans tous les chapitres, l'espace décisionnel nécessaire pour les services futurs.
- Il faut exclure du chapitre sur l'approvisionnement tout l'approvisionnement infranational, y compris celui des administrations autochtones.
- Il faut négocier le retrait de la clause sur la proportionnalité des exportations du secteur de l'énergie.
- Il faut se réserver un espace décisionnel public pour soutenir l'hydroélectricité et les autres énergies renouvelables.
- Il faut exclure les productions culturelles, y compris les exigences concernant le contenu canadien et la production culturelle québécoise et de langue française.
- Il faudrait pousser les États-Unis et le Mexique à ratifier et à faire appliquer les huit conventions fondamentales de l'OIT.
- Il faudrait faire appliquer avec constance les lois sur le travail et l'environnement qui existent déjà par écrit dans les trois pays.
- Toute renégociation devrait être menée de manière transparente et en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile.
- Il faut respecter le droit des peuples autochtones au consentement libre, éclairé et préalable pour toute mesure qui les touche.

Voici maintenant l'argumentaire qui soutient chacun de ces principes.

Le règlement des différends entre investisseur et un État

Si l'ALÉNA inclut un système de règlement des différends entre investisseur et un État (RDIÉ), c'est parce que les négociateurs canadiens et américains croyaient devoir protéger les investisseurs de leur pays des tribunaux mexicains corrompus. Ils se sont trompés spectaculairement : les droits extraordinaires que confère aux investisseurs le chapitre 11 de l'accord ont surtout été exercés contre le Canada, par des investisseurs américains.

La seule position de principe défendable, à propos des mesures de protection des investissements, consiste à les rayer d'un accord renégocié. Au besoin, on n'a qu'à renforcer les tribunaux nationaux pour qu'ils puissent traiter les différends commerciaux susceptibles de survenir entre investisseurs ou entre investisseurs et organismes de réglementation ou États. Il est impératif de ne pas reproduire les erreurs commises dans l'AÉCG et les propositions du PTP, des erreurs qui ont pour effet de bétonner le système de RDIÉ.

Une analyse compilée par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) démontre que le Canada a été poursuivi à 35 reprises, entre 1995 et 2015, pour un RDIÉ.³ Le directeur du projet de recherche du CCPA sur le commerce et l'investissement, Scott Sinclair, y souligne que ces dossiers représentent 45 pour cent de toutes les plaintes formulées en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA. Par comparaison, il n'y a eu que 22 plaintes déposées contre le Mexique et 20 contre les États-Unis.

Pour régler certains de ces dossiers, le Canada a été contraint de verser plus de 170 millions de dollars. Dans certaines de ces ententes, le Canada a dû accepter de modifier des règlements ou des lois adoptées démocratiquement. Il est tout à fait inacceptable qu'on infirme des décisions démocratiques prises par des élus canadiens sur la volonté d'avocats en commerce et en investissement qui ne sont ni élus ni redevables à la population et qui servent aussi d'arbitres dans les commissions de RDIÉ. Parmi les dossiers les plus scandaleux, mentionnons la récente plainte de Lone Pine Resources Inc. (une société de Calgary également enregistrée aux États-Unis) contre le moratoire du gouvernement du Québec sur le fractionnement hydraulique.

En outre, le Canada a dépensé des millions de dollars pour sa défense dans ces dossiers, en plus de l'argent versé en guise de pénalités. Selon le CCPA, à ce jour, le Canada a dépensé plus de 65 millions de dollars pour sa défense dans les dossiers de RDIÉ. Qui plus est, 63 pour cent des plaintes contre le Canada contestaient nos protections environnementales. En ce moment, il y a huit plaintes contre le gouvernement canadien qui réclament des dédommagements totalisant 6 milliards de dollars. Toutes ces plaintes proviennent de sociétés américaines.

Bon nombre de ces plaintes en cours concernent des protections environnementales nationales, comme la promotion des énergies renouvelables, un moratoire sur les projets éoliens sur le lac Ontario et la décision de la Nouvelle-Écosse de bloquer un projet controversé de méga-carrière.

Soulignons que le Mexique vit à peu près la même chose que le Canada en ce qui a trait aux plaintes des transnationales et aux coûteux versements qu'il leur a fait. Quant aux États-Unis, ils ont remporté 11 dossiers de RDIÉ dans le cadre de l'ALÉNA et n'en ont jamais perdu un seul.

³ <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/nafta-chapter-11-investor-state-disputes-january-1-2015>
(anglais seulement)

Les services publics

Toute entente renégociée devra protéger entièrement les services publics. Les protections que leur accorde l'ALÉNA pour l'instant (dans l'Annexe II) sont insuffisantes, puisqu'elles ne couvrent pas l'eau et les eaux usées, par exemple, ni les transports en commun. En outre, il faudrait prévoir une clause d'exception pour les services qu'engendreront les technologies au cours des prochaines décennies et dont on ne peut pas envisager l'existence en ce moment. Il y a 25 ans, lorsqu'on a négocié l'ALÉNA, on n'aurait pas pu prévoir une exception spécifique pour l'accès à Internet ou d'autres technologies des télécommunications que nous tenons tous pour acquises aujourd'hui. Dans cet esprit, le Canada doit se préserver un espace décisionnel pour créer et protéger de nouveaux services publics novateurs.

Sous sa forme actuelle, l'ALÉNA inclut quelques protections pour les soins de santé canadiens. Or, la privatisation croissante des soins de santé au Canada est, en soi, problématique, puisque l'exception accordée dans l'ALÉNA se fonde sur le statut de monopole public des soins de santé. Comme l'écrivaient récemment Danielle Martin et Sandro Galea dans le *Globe and Mail*, « si on ne conserve pas les dispositions qui excluent les soins de santé du libre-échange, en fait si on ne les renforce pas, dans un accord commercial renégocié, les assureurs américains et les entreprises de prestation de soins de santé pourraient réclamer l'accès à un "marché" des soins de santé privés au Canada. »⁴ Pendant cette renégociation, le gouvernement canadien doit faire en sorte de garder les soins de santé publics du Canada inaccessibles aux fournisseurs du secteur privé en toutes circonstances.

Ces protections doivent aussi s'étendre au droit de tout pays à nationaliser des services ou à les intégrer au secteur public. Pour le Canada, il est essentiel de s'assurer que l'ALÉNA ne prolonge pas la période d'exclusivité des données et des brevets sur les produits pharmaceutiques et les appareils médicaux d'origine. Si cette période est trop longue, la couverture de ces produits par le régime public et la création de régimes publics d'assurance-médicaments deviennent extrêmement coûteuses. Il est crucial que tout nouvel accord préserve l'espace décisionnel dont l'État a besoin pour fournir des soins de santé au sens large, incluant un régime d'assurance-médicaments.

Les mesures de protection des services publics doivent être rédigées de manière à ce qu'on ne puisse pas contester les politiques touchant aux services publics à titre d'obstacles au commerce ou à l'investissement. Tous les paliers de gouvernement sont responsables de la prestation de services à leur population, mais, selon l'accord actuel, un investisseur peut contester les décisions qu'ils prennent pour assurer l'universalité ou l'accessibilité d'un service à titre d'obstacles à l'investissement ou au commerce. Cela est particulièrement vrai dans les cas où un gouvernement envisage de mettre fin à une privatisation antérieure. La renégociation de l'ALÉNA doit trouver une solution à ces préoccupations.

Dans ce cas-ci, cette solution ne passe pas par les dispositions négociées pour le PTP et l'AÉCG. L'AÉCG accorde déjà beaucoup trop de concessions aux sociétés européennes sur la question de la propriété intellectuelle. Et le texte du PTP se fait l'écho de celui de l'AÉCG. Toute renégociation de l'ALÉNA doit accoucher d'un article clair et transparent qui protège la capacité du Canada à renforcer et à élargir ses services publics, en plus de sa capacité à défendre les services actuels.

⁴ <https://www.theglobeandmail.com/opinion/whats-at-risk-for-canada-in-the-america-health-care-war/article34914244/>
(anglais seulement)

L'approvisionnement

Dans l'ALÉNA, les engagements en matière d'approvisionnement ne s'appliquent qu'aux gouvernements fédéraux. Au Canada, l'approvisionnement en biens et services accessible aux fournisseurs américains et mexicains représente un marché d'environ 20 milliards de dollars. Pour l'essentiel, l'ALÉNA interdit au fédéral de prioriser les fournisseurs canadiens dans ses appels d'offres pour des biens et des services (y compris les services de construction) ou d'y inclure des considérations comme le développement économique local. De plus, les seuils auxquels ces engagements entrent en action sont très bas : ils vont de 25 000 \$ en biens pour les fournisseurs américains à environ 56 000 \$ pour les fournisseurs mexicains. Les seuils pour les services et la construction sont plus élevés, mais ils demeurent nettement inférieurs aux seuils utilisés, par exemple, dans l'Accord multilatéral sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le seul point positif, c'est que l'engagement de l'ALÉNA en matière d'approvisionnement ne s'applique pas aux gouvernements et aux organismes gouvernementaux des paliers provinciaux, territoriaux et municipaux. Selon ce que nous en comprenons, il ne s'applique pas non plus aux instances gouvernementales autochtones.

Les États-Unis ont toujours voulu accéder à l'approvisionnement infranational du Canada sans offrir la réciprocité, c'est-à-dire l'accès à leur approvisionnement étatique et municipal. L'accès aux marchés publics infranationaux américains ne serait pas d'un grand bénéfice aux sociétés canadiennes. Même les ardents défenseurs du libre-échange, comme l'association Manufacturiers et Exportateurs du Canada, admettent que le Canada compte peu d'entreprises en position de profiter de l'ouverture du marché européen par l'AÉCG. Ce sera la même chose pour l'ALÉNA.⁵ Les accords de libre-échange se négocient souvent sur la base d'un potentiel commercial, mais, étant donné l'énorme différence de capacité entre capitaux canadiens et américains, l'accès aux marchés potentiels n'établit pas une relation équitable. Si le Canada négocie une forme d'approvisionnement infranational réciproque, les sociétés américaines se retrouveront dans une bien meilleure position pour soumissionner sur les contrats canadiens que les sociétés canadiennes le seront pour soumissionner sur les contrats américains.

Il est beaucoup plus important de préserver la capacité des entités infranationales du Canada à user d'un certain degré de discrétion dans l'octroi de leurs contrats.

L'approvisionnement infranational au Canada représente un marché annuel d'environ 18 milliards de dollars, une valeur appelée à croître exponentiellement à mesure que le gouvernement fédéral distribuera les fonds qu'il a promis pour l'infrastructure. Ces fonds, les collectivités locales pourraient s'en servir pour créer de l'emploi, diversifier leur économie et offrir des possibilités de formation aux groupes de travailleurs sous-représentés au Canada. C'est le genre d'occasion qu'on voit passer une fois par génération.

La culture

Difficile d'exagérer l'importance de protéger les productions culturelles canadiennes, étant donné que l'identité canadienne se forge dans le contexte d'une culture populaire mondialisée émanant des États-Unis. Pour que le Canada conserve un sentiment d'identité distincte par rapport aux Américains, il est crucial que nos productions culturelles nous renvoient une image de nous-mêmes, dans toute notre diversité.

⁵ <http://business.financialpost.com/news/most-small-canadian-companies-not-ready-to-take-advantage-of-ceta-say-experts/wcm/3f90b7df-fc33-4525-b7f7-950a23a57815> (anglais seulement)

La culture autochtone est en danger, tout particulièrement les langues autochtones; il est donc doublement important de s'assurer que les Premières Nations, les Métis et les Inuits soient consultés adéquatement sur les protections qu'ils souhaitent obtenir pour la production culturelle autochtone.

Le Canada doit maintenir l'exclusion générale qu'accorde l'actuel ALÉNA à la culture, exception qui permet aux provinces et à l'État fédéral de promouvoir les artistes canadiens et la production locale, tout en assurant aux gouvernements la flexibilité nécessaire pour protéger la diversité culturelle et le contenu canadien. En outre, la production culturelle est une importante source d'emploi. C'est particulièrement vrai au Québec, où la culture représente quatre pour cent du PIB et où le contenu francophone doit faire concurrence au barrage incessant de contenu presque exclusivement anglophone en provenance des États-Unis.

En prenant comme baromètre les négociations du PTP, nous pouvons supposer que les États-Unis chercheront à affaiblir l'exception accordée à la culture pour limiter le pouvoir fédéral de réglementer le contenu en ligne. Le Canada avait bien tenté d'obtenir une exclusion générale similaire dans le PTP, mais à la fin du processus il avait accepté deux exceptions à celle-ci : (1) ne pas obliger les diffuseurs Web à cotiser au Fonds des médias du Canada et (2) ne pas imposer de mesures qui limiteraient l'accès au contenu audiovisuel en ligne. Devant la montée exceptionnelle des services Web comme Netflix et Hulu, il faut absolument éviter ce genre d'exceptions à l'actuelle exclusion générale si on veut assurer la survie de nos industries et de nos producteurs canadiens.

L'exception accorde un avantage fiscal aux diffuseurs et aux producteurs de contenu Web ou étrangers. L'exception 2 élimine toute possibilité de mettre en place un régime fiscal équitable et intersectoriel pour la culture qui équilibrerait les chances entre diffuseurs locaux et diffuseurs Web, ces derniers ne payant ni taxes de vente ni impôt sur le revenu. Non seulement cela constitue-t-il un avantage injuste pour les services Web, mais cela réduit l'assiette fiscale requise pour financer les services publics dont les Canadiens ont besoin. Le Canada doit rester vigilant et protéger ce secteur et les nombreux travailleurs qui y œuvrent.

L'énergie

Dès qu'on parle d'énergie et d'ALÉNA, le débat semble tourner invariablement autour des oléoducs et de la disposition sur la proportionnalité des exportations du secteur de l'énergie entendue entre le Canada et les États-Unis. Cette dernière a fait l'objet de débats houleux, certains jugeant que le chapitre 6 (article 605) de l'ALÉNA constitue un affront à la souveraineté canadienne. Dès le départ, une partie de l'opposition vigoureuse à l'ALÉNA s'expliquait par le sentiment, chez les Canadiens, que nous abandonnions notre capacité à nous gouverner dans notre propre intérêt à long terme au nom de gains à court terme sous la forme d'un accès aux marchés américains. Comme l'écrit Gordon Laxer : « Il y a trente ans, on croyait que le monde regorgeait de pétrole facile à exploiter. Peu de gens avaient entendu parler des catastrophes climatiques qui nous attendaient. La plupart des Canadiens avaient l'impression que nous disposions de ressources énergétiques illimitées exploitables sans coût environnemental élevé. Il était donc logique, pour plusieurs, d'accorder aux États-Unis un accès sans restriction à nos vastes ressources. »⁶

Ce n'est plus le cas, en raison de l'évolution de nos besoins en matière de sécurité énergétique, de la technologie et de notre compréhension des changements climatiques. Le pétrole canadien n'est plus perçu comme une ressource énergétique exploitable sans dommages graves (et mondiaux) au climat.

⁶ <https://www.theglobeandmail.com/report-on-business/rob-commentary/if-were-renegotiating-nafta-lets-be-ready-to-walk-away/article31609876/> (anglais seulement)

La renégociation de l'ALÉNA offre au Canada l'occasion de négocier l'exclusion de la disposition de sur la proportionnalité des exportations du secteur de l'énergie. Le Mexique a négocié l'exclusion de cette disposition en 1995. Évidemment, le Mexique entretient une relation différente avec son secteur énergétique, en raison du lien historique entre la nationalisation de ce secteur et la formation du Mexique moderne.⁷ Malgré l'importante privatisation du secteur depuis la signature de l'ALÉNA, le Mexique n'est pas plus susceptible d'accepter la proportionnalité en 2017 qu'il l'était en 1995. Ainsi, cet enjeu concerne uniquement les négociations canado-américaines. Le Canada devrait exiger le retrait complet du concept de proportionnalité dans le secteur de l'énergie et du texte qui porte spécifiquement sur celle-ci.

Plus précisément, le SCFP recommande que le Canada considère la production et l'exportation d'hydroélectricité comme importantes au maintien de sa sécurité énergétique et à l'atteinte de ses objections de production d'électricité verte. Le Canada exporte neuf pour cent de sa production hydroélectrique aux États-Unis, mais il est important qu'il puisse équilibrer sa production à mesure qu'il réduit sa dépendance aux sources énergétiques à forte intensité de carbone et que la demande intérieure en électricité augmente.

Pour respecter ses engagements en vertu de l'Accord de Paris et soutenir son économie, le Canada doit disposer de la flexibilité nécessaire pour négocier, développer et soutenir une transition juste dans le secteur de l'énergie.

Le Canada doit aborder cette renégociation en appuyant son principe de base en matière d'énergie sur la notion de détention, d'investissement et d'approvisionnement par l'État. L'ALÉNA actuel compromet l'adoption d'une vision socioéconomique holistique pour une transition juste dans ce secteur. Le Canada doit négocier le retrait de la disposition sur la proportionnalité et protéger son espace décisionnel afin de soutenir l'hydroélectricité et les autres sources d'électricité renouvelables.

La main-d'œuvre et l'environnement

Le plus grand impact qu'a eu l'ALÉNA consiste à faciliter la circulation des capitaux, au point où les états, les provinces, et même les municipalités du Canada, des États-Unis et du Mexique se concurrencent pour attirer des investissements. Au lieu de créer un continent plus égal qui peut ensuite faire du commerce avec les autres grands groupes régionaux (comme l'Union européenne), l'ALÉNA a fait baisser les salaires et les normes environnementales en Amérique du Nord. Dans un article intitulé « NAFTA at 20: State of the North American Worker », l'économiste Jeff Faux souligne que l'accord a « réduit les salaires, affaibli les syndicats et jeté les bases d'une économie mondiale néolibérale »⁸. Vingt-neuf états américains ont adopté une loi sur le droit au travail, souvent pour pouvoir concurrencer les juridictions moins coûteuses.⁹

L'ALÉNA est biaisé : par l'entremise de son système de RDIÉ, il accorde des protections extraordinaires aux investissements et aux droits des investisseurs, sans accorder une quelconque protection aux droits des travailleurs, qui sont floués systématiquement au Mexique et couramment aux États-Unis. Du côté environnemental, les effets du changement climatique s'accroissent de plus en plus.

⁷ <https://nacla.org/article/selling-public-sector-latin-america-reacts-mexico-lights-out-electric-company-sale> (anglais seulement)

⁸ <http://fpif.org/nafta-20-state-north-american-worker/> (anglais seulement)

⁹ <http://www.cnn.com/2015/05/29/the-right-to-work-battle-has-reached-a-tipping-point.html> (anglais seulement)

Et pour Cameron Parsons, l'ALÉNA a entraîné « une croissance des dommages environnementaux le long de la frontière américano-mexicaine, au détriment des bienfaits économiques de la libéralisation des marchés, ainsi qu'au détriment de la santé des populations, et ce, des deux côtés de la *frontera* ». ¹⁰ L'accord ne contient aucun mécanisme pour exiger des comptes aux investisseurs qui exploitent les travailleurs ou qui détruisent l'environnement.

Le gouvernement canadien doit saisir l'occasion qu'offre cette renégociation pour faire en sorte qu'un nouvel accord protège les intérêts des travailleurs et l'environnement.

Cela ne signifie pas, par contre, qu'il faudrait soumettre les droits du travail et de l'environnement à des systèmes parallèles d'arbitrage comme pour le système de règlement des différends entre investisseur et État (RDIÉ). La solution aux engagements non exécutoires et aux vœux pieux formulés, dans l'ALÉNA, au chapitre des protections des droits du travail et de l'environnement ne passe pas la création d'autres systèmes extrajudiciaires qui se prétendent plus indépendants que nos tribunaux nationaux.

Le Canada doit plutôt proposer des mesures permettant de mieux protéger les travailleurs et l'environnement et de faire appliquer ces protections par les tribunaux nationaux. Nous ne devrions jamais nous retrouver dans une position où nos normes nationales en matière de travail et d'environnement puissent être contestées en vertu du RDIÉ, mais il ne faut pas non plus se retrouver dans une situation où des juridictions nord-américaines sous-légifèrent dans le but d'attirer des investissements.

Le minimum sur lequel le Canada devrait insister en matière de droits des travailleurs, ce serait que les trois pays acceptent d'entériner et d'appliquer les huit conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Canada est enfin signataire de ces huit conventions, puisqu'il vient tout juste d'ajouter sa signature à la convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective (elle entrera en vigueur en juin 2018). Il va dans notre intérêt de s'assurer que les États-Unis et le Mexique signent et appliquent aussi ces huit conventions. Les États-Unis en ont entériné seulement deux. Le Mexique, lui, en a ratifié sept sur huit, mais il faut obtenir qu'il les applique. Il vaut mieux que toute l'Amérique du Nord soit liée aux mêmes normes internationales dictées par l'OIT, des normes transparentes et déclarables. ¹¹

Qui plus est, devant les préoccupations marquées à propos des faibles normes du Mexique en matière de droits du travail et de l'environnement, le Canada doit aussi faire tout en son pouvoir pour que le Mexique soit en position d'appliquer ses lois actuelles sur les normes d'emploi et l'environnement. Cela pourrait se faire par l'offre de soutien aux gouvernements et organismes mexicains, ainsi que par la mise en place de mécanismes qui empêcheraient les investisseurs canadiens de faire pression sur les autorités locales pour que celles-ci n'appliquent pas la loi, la réglementation ou les normes. Les faits démontrent amplement que, même si le Mexique dispose d'excellentes lois sur papier, la pression exercée par les investisseurs américains et canadiens en limite l'application. ¹²

¹⁰ <https://library.brown.edu/create/modernlatinamerica/chapters/chapter-12-strategies-for-economic-developmen/nafta-free-trade-and-the-environment-in-mexico/> (anglais seulement)

¹¹ <http://www.ilo.org/global/standards/lang--en/index.htm> (anglais seulement)

¹² Cf. *Continental Crucible: Big Business, Workers and Unions in the Transformation of North America*. Fernwood Publishing, 2013.

Conclusions

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), il y a 23 ans, le Canada a perdu des centaines de milliers d'emplois dans le secteur manufacturier. Nos collectivités ont souffert de ces pertes. Dans les secteurs et les régions des États-Unis et du Mexique qui ont été le plus durement touchés par l'ALÉNA, la grogne populaire grandit envers la mondialisation et les accords commerciaux internationaux comme l'ALÉNA, le PTP et l'AÉCG.

Sur la scène mondiale, on a pu constater l'étendue du mécontentement envers ce modèle de commerce international au récent G20 qui s'est déroulé à Hambourg. Une bonne partie de cette grogne s'explique par le fait que les travailleurs ordinaires ne se sentent pas consultés ou représentés dans les tractations secrètes entourant la négociation de ces accords commerciaux.

Le libre-échange promettait de créer des millions d'emplois, de faire diminuer le prix des biens de consommation et de rehausser le niveau de vie dans toute l'Amérique du Nord. Soulignons l'évidence : ce n'est pas ce qui s'est passé, même si un petit nombre d'individus et quelques sociétés en ont tiré d'énormes bénéfices. Bien des gens, dont le président des États-Unis, semblent croire que le Mexique a « volé » les bons emplois manufacturiers dans la classe moyenne américaine et canadienne. Pourtant, en vérité, le Mexique n'a pas profité tant que ça de l'ALÉNA : les salaires y sont encore très inférieurs à ceux du Canada et des États-Unis et le taux de chômage y est demeuré élevé. Laura Carlsen, directrice du programme « Amériques » au Center for International Policy, est allée jusqu'à affirmer, dans le *New York Times*, que « l'ALÉNA a tout détruit sur son passage au Mexique »¹³.

Il est tout aussi important que le Canada s'assure d'un processus exhaustif de consultation des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur la renégociation de l'ALÉNA et les implications que celle-ci pourrait avoir pour eux. L'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPI) stipule que les États doivent se concerter et coopérer « de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Étant donné la vaste portée qu'a eue l'ALÉNA à ce jour, il est important que les parties prenantes autochtones soient présentes à la table pendant toute la durée des discussions.

Dans les années 1990, le SCFP s'était opposé à la négociation et à la mise en œuvre de l'ALÉNA, parce qu'il croyait que cet accord menaçait le train de vie des travailleurs canadiens sans faire grand-chose pour améliorer celui des travailleurs mexicains. Malheureusement, nous avons vu juste pour de nombreux travailleurs dans les trois pays signataires.¹⁴ Cela dit, nous voyons dans l'actuel processus de renégociation l'occasion, pour le gouvernement canadien, de repenser l'ALÉNA de fond en comble. On peut encore créer un nouveau modèle de commerce et de coopération qui marche pour l'ensemble de l'Amérique du Nord sans encourager les investisseurs à poursuivre les gouvernements, un accord qui protège les services publics, qui respecte les droits de la personne et du travail et qui hausse réellement le niveau de vie dans les trois pays.

Nous espérons que le gouvernement canadien s'assurera que l'accord renégocié respecte ces normes.

:sepb491

¹³ <https://www.nytimes.com/roomfordebate/2013/11/24/what-weve-learned-from-nafta/under-nafta-mexico-suffered-and-the-united-states-felt-its-pain> (anglais seulement)

¹⁴ http://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/lessons_from_nafta.pdf (anglais seulement)